

République française - Département du Tarn
**Extrait des délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavaur**

Nombre de membres	Séance du mercredi 21 décembre 2022
<p><u>Membres en exercice</u> : 15 <u>Présents</u> : 8 <u>Votants</u> : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention: 0</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 14 décembre 2022</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un décembre à 20 heures 30 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : Monsieur Gilles CORMIGNON, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Christine DE MEYER, Madame Pascale GOMBAULT, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Benoît COLAS, Monsieur Xavier BOULARD</p> <p><u>Représentés</u> : Monsieur Daniel ARMENGAUD par Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Pascal FLAHAUT par Monsieur Benoît COLAS, Monsieur Christophe BREST par Monsieur Franck BRETEAU, Madame Jennifer ANTOINE par Monsieur Xavier BOULARD</p> <p><u>Excusés</u> : Madame Nathalie CAUWET, Madame Marjorie DABERT, Monsieur Frédéric DIAZ</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Madame Pascale GOMBAULT</p>
<p>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 27/12/2022 et publication le 27/12/2022</p>	

Délibération n° DE_66_2022

Objet :

Budget assainissement - ligne de trésorerie de 100 000 €

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux d'extension du réseau d'assainissement sont en cours.

Par délibération du 9 février 2022 n° DE-08-2022, le conseil municipal a accepté l'offre de prêt du Crédit Agricole pour un montant de 725 000 €.

Pour faire face aux délais de versement des subventions et de remboursement de la TVA, il est nécessaire de souscrire un prêt relai.

M. le Maire présente la proposition du Crédit agricole d'un montant de 100 000 € sur 2 ans au taux de 2.72 %

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les crédits inscrits au BP 2022 du service assainissement ;
- Vu l'exposé de M. le Maire ;
- Vu le plan de financement du projet d'extension du réseau d'assainissement collectif établi par Mme Nathalie VINCENT du Cabinet d'études ÉTUDÉO ;
- Considérant la proposition de prêt relai établi par le Crédit agricole (*Centre affaire Albi, 219 avenue François Verdier, 81022 ALBI Cedex 9*),

et après avoir délibéré, par 12 voix

- Accepte la proposition de prêt relai établi par le Crédit agricole (*Centre affaire Albi, 219 avenue François Verdier, 81022 ALBI Cedex 9*) selon les conditions suivantes :
 - o Montant de l'emprunt : 100 000 €,
 - o Taux d'intérêt annuel : 2.72 %,
 - o Durée : 2 ans,
 - o Périodicité : trimestrielle,
 - o Déblocages : possibilité de déblocage par tranches et déblocage en intégralité au plus tard 4 mois après la date d'édition du contrat,
 - o Remboursement anticipé possible sans frais au fur et à mesure des encaissements de subventions et de la TVA,
 - o Frais de dossiers : 300 €.
- Habilité M. le Maire à signer cette offre de prêt relai et à effectuer les démarches nécessaires à cette décision.
- Demande à M. le Maire d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2023 du service d'assainissement.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'État et sa publication

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

Le Maire
Gilles CORMIGNON

